



Précarité, Contrats aidés, CUI-CAE

L'État patron condamné aux Prud'hommes

En cette période de régression sociale pour les travailleurs et travailleuses avec la signature de l'ANI par certaines organisations syndicales dont l'essentiel est actuellement voté au Parlement, nous remportons aussi des victoires.

L'État Patron attaqué par des CUI-CAE recruté comme EVS de l'Éducation Nationale a été condamné à leur verser de conséquentes indemnités. Le CPH constatant le défaut de formation qualifiante pourtant obligatoire pour les personnels en contrat aidé, a requalifié les CUI ou CAE en CDI ou CDD « normal ». Les employeurs (collèges & lycées publics) ont donc été condamnés à verser des indemnités pour licenciement abusif, paiement d'heures supplémentaires... Cette condamnation a été confirmée par la cours administrative d'appel de Rouen en date du 24 février 2012.

Cette victoire ne met certes pas fin à la précarisation du monde du travail en général et des fonctions publiques en particulier, mais elles sont un encouragement à poursuivre la lutte pour l'amélioration des conditions des personnels précaires jusqu'à la titularisation de toutes et tous sans condition.

Forts de ces décisions favorables aux travailleurs précaires, les syndicats CGT éducation 69, CNT Éducation 69 et Sud Éducation 69 ont mené un travail de sensibilisation pour la défense des intérêts des personnels et anciens personnels les plus précarisés de l'Éducation nationale.

Aujourd'hui, cela se traduit par plusieurs recours en justice. C'est une première dans le département du Rhône. Nous attendons pour le 21 juin le rendu de cinq dossiers posés au Prud'hommes le 21 décembre 2012. L'objectif visé est bien celui d'une requalification des contrats avec le versement des salaires et indemnités afférents. Outre une amélioration de la condition de vie des salarié-e-s qui ont été pressurés lors de leur « Contrat Unique d'Insertion », notre objectif est bien de créer un rapport de force suffisant pour en finir avec la précarité.

Nous rappelons qu'il existe bien un rapport de classe : nous ne laisserons rien passer à ceux qui nous exploitent et nous précarisent. A la division que l'État employeur veut nous imposer en multipliant les types de contrats, nous devons répondre par la solidarité et la lutte.

mercredi

19 juin

14h00

Les syndicats CGT EDUC'ACTION 69, CNT ÉDUCATION 69 ET SUD ÉDUCATION 69
appelleront à un

RASSEMBLEMENT

CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

DEVANT LE RECTORAT DE LYON (92 rue de Marseille, Lyon 07)

RÉUNION PUBLIQUE ce 19 juin à la **Bourse du travail** (place Guichard Lyon 3) à partir de **18h00**